Vous trouverez ci-dessous le courrier que Danielle Lebail, Conseillère municipale communiste de Villefranche (Rhône) et conseillère régionale Rhône-Alpes a transmis à Bernard Perrut, Député-Maire de Villefranche à propos du retour au conseil municipal de Gérard Ducray, malgré sa condamnation pour harcèlement sexuel en 2010.

Rappelons que Gérard Ducray est à l'origine de l'abrogation de la loi sur le harcèlement sexuel. Sans l'innocenter, cette abrogation a contraint la justice à ne pas réaffirmer sa condamnation.

En reprenant ses fonctions au sein du Conseil municipal, la présence de Gérard Ducray est un véritable affront fait aux femmes victimes de ses agissements.

« Après l'abrogation de la loi sur le harcèlement sexuel par le Conseil constitutionnel, le retour de Gérard Ducray au Conseil municipal du 25 juin 2012 de Villefranche-sur-Saône est un nouvel affront fait aux femmes victimes des agissements pour lesquels a été reconnu coupable l'élu caladois. En quelque sorte une double peine pour ces femmes qui n'ont pu obtenir réparation des outrages dont elles ont été victimes et qui voient aujourd'hui leur harceleur s'afficher sans vergogne. Un constat qui nous rappel la nécessité qu'une nouvelle loi - sans faille - soit rapidement promulguée, et qu'elle soit accompagnée d'un dispositif juridique permettant la reprise des procédures interrompues par la décision du Conseil constitutionnel.

En ce qui concerne plus particulièrement M. Ducray, estime-t-il que la décision d abrogation dont il est à l origine, l innocente ? Je tiens à le dire très clairement et fortement : Il n en est rien. Elle a simplement au regard d une loi imparfaite - et c est énorme - empêché que la justice réaffirme sa condamnation. Ce n est pas la même chose !

J estime donc que M. Ducray ne peut, comme il semble le croire, reprendre son mandat d élu comme si rien ne s était passé sous le ciel caladois. Il reste, à mes yeux, coupable et une honte pour notre ville.

Par ses actes il a déshonoré la fonction d élu en abusant tout simplement de l autorité que lui confère son mandat.

Monsieur le Député-maire, il est indispensable que vous usiez de votre autorité auprès de votre colistier pour l inviter très clairement à démissionner de son mandat. Je vous le demande, en pensant d abord aux victimes ensuite au rôle que je me fais de celui d élu de la République.

Soyez certain, M. le Député-maire, que je mettrais toutes mes forces à mobiliser associations de défense des femmes et victimes de harcèlement, militantes et militants progressistes pour ne plus avoir à siéger avec une telle personne. »

Danielle Lebail,

Lyon, le 28 juin 2012.

- Signer la pétition "Pour la démission de M. DUCRAY de son mandat d’élu"

Lettre ouverte de Danielle LEBAIL à M.PERRUT

article Progrès 27.06.12

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne